

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **huitième jour de janvier 2001**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

01-01-001

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 27 novembre, 4 décembre et 18 décembre 2000 et celui de la Régie intermunicipale des loisirs de Princeville en date du 11 décembre 2000.

ADOPTÉE

01-01-002

Règlement 2001-20 – Modification règlement no 2000-4 concernant la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2001-20 modifiant le règlement 2000-4 concernant la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires.

ADOPTÉE

01-01-003

Adhésion à l'Union des municipalités du Québec 2001

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2001 et acquitte la cotisation annuelle de **4 288.72 \$** (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

01-01-004

Avis de motion – Règlement sur les véhicules hors-route

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité.

01-01-005

Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et engagements

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2001 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, entente, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire ou mensuelle;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Récupération Gaudreau Inc. tel qu'établis par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP – Mauricie-Bois-Francis-Lanaudière Inc. : contribution annuelle de **22 444.59\$** (plus taxes);
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
 - Montant total de **87 996.71 \$**
 - versements de **43 998.36 \$** le 15 février 2001 et de
 - **43 998.35 \$** le 15 juin 2001;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
 - Montant total de **43 625.06 \$**
 - Versements de **14 541.68 \$** le 1^{er} février 2001,
 - de **14 541.69 \$** le 1^{er} mars 2001,
 - et **14 541.69 \$** le 1^{er} avril 2001;
- h) Quote-part pour la Corporation de développement agro-alimentaire et forêt du Centre-du-Québec (CDAFCQ) de **1 268.58 \$** payable le 1^{er} février 2001;
- i) Quote-part des dépenses de fonctionnement du Parc linéaire des Bois-Francis :
 - Montant total de **4 231.01 \$**
 - Versements de **1 410.34 \$** le 1^{er} février 2001,
 - de **1 410.34 \$** le 1^{er} mars 2001,
 - et **1 410.33 \$** le 1^{er} avril 2001;
- j) Contribution au Centre aquatique de l'Érable :
 - Montant total de **50 000.00 \$**
 - Versement égaux de **25 000.00 \$** le 1^{er} mars 2001 et le 1^{er} octobre 2001, moins tout arrérage de taxes et d'intérêts dûs à l'époque du paiement;
- k) Contribution au Comité Princeville Fleuri (ou de l'organisme sans but lucratif à être créé) de **15 000.00 \$** payable sur demande de l'organisme;

- l) Contribution au Transport adapté Rouli-Bus pour 2001 de **6 897.00 \$** payable le 15 janvier 2001;
- m) Contribution à la Sûreté du Québec pour le service consenti à l'Ex-Paroisse de Princeville sur une base de **129 757.00 \$** annuellement payable selon la portion d'année que le service sera effectivement utilisé;
- n) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :
- Biolab
 - Télébec ltée
 - Hydro-Québec
 - Gaz Métropolitain
 - Bell Mobilité Cellulaire & Bell Mobilité Pagette
 - NTFC Capital
 - Guy Vachon
 - Groupe Distribution
 - Distal inc.
 - Bureau de la publicité des droits
 - Fonds des pensions alimentaires
 - Système de Protection Victo
 - Receveur Général du Canada
 - Ministre du Revenu du Québec
 - CARRA
 - CSST
 - Financière Banque Nationale
 - Mckenzie Financial Corporation
 - Industrielle-Alliance
 - Assurances American Home
 - Fraternité des policiers de Princeville
 - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francis

ADOPTÉE

01-01-06

Emprunt temporaire – Prolongement rue Boulet

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2000-14 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 180 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2000-14.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOTPÉE

01-01-007

Annulation de solde sur règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet de règlement d'emprunt mentionné ci-dessous;

ATTENDU QUE le solde résiduaire du montant d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales ne peut être utilisé à d'autres fins;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu unanimement :

QUE soit annulé le solde représentant la partie résiduaire non utilisée du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales aux règlements d'emprunt d'origine;

<u>Numéro de règlement</u>	<u>Montant à annuler</u>
573-99	630 000 \$

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal.

ADOPTÉE

01-01-008

Marge de crédit temporaire – Régie incendie

ATTENDU QUE, malgré la fin d'existence de la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville, certaines obligations sont encore à effectuer dans le but de clore l'année financière 2000;

ATTENDU QUE le compte bancaire de la Régie est à découvert;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de contracter, au nom de la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 15 000 \$ sous forme de marge de crédit à la Caisse populaire de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante de ladite régie, pour 2000, selon le taux d'intérêts en vigueur.

La présidente de la Régie Monique Carré et le secrétaire-trésorier, Jean-Marc Bédard sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

01-01-009

Avis de motion – Règlement créant un fonds de roulement de 200 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de créer un fonds de roulement de 200 000 \$ pour la nouvelle Ville de Princeville.

01-01-010

Avis de motion – Règlement travaux rue Fréchette et emprunt de 340 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur le prolongement de la rue Fréchette, entre les rues Demers et Saint-Onge, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 340 000 \$.

01-01-011

Autorisation de signatures des effets bancaires

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le maire Monsieur Laurent Carignan, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière Louise Bergeron, ou en son absence le directeur général Mario Juairé, à signer les chèques et autres effets bancaires pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

01-01-012

Ratification d'une entente avec la Fraternité des policiers de Princeville

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 20 décembre 2000;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier l'entente intervenue avec la Fraternité des policiers de Princeville inc. et réglant la convention collective du 1^{er} juillet 2000 jusqu'à l'abolition du corps de police.

ADOPTÉE

01-01-013

Nominations aux postes de direction

ATTENDU l'organisation des services et des cadres de la nouvelle Ville de Princeville adoptée par le conseil le 6 novembre 2000 par sa résolution no 00-11-292;

ATTENDU que les comptabilités séparées et les régies intermunicipales se terminaient au 31 décembre 2000;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'effectuer les nominations suivantes aux postes de direction :

Directeur général	Mario Juairé
Directeur général adjoint	Jean-Marc Bédard
Greffier	Mario Juairé
Greffier adjoint	Jean-Marc Bédard
Trésorière	Louise Bergeron
Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu	Bruno Vigneault
Directeur de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement et responsable de la voirie rurale	Michel Carignan
Directeur du service d'incendie et de premiers répondants	Denys Hunter

Régisseur aux loisirs, aux sports
et à la culture

Claude Fortier

ADOPTÉE

01-01-014 **Conditions salariales 2001 - Service d'incendie et de premiers répondants**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que les salaires et rémunérations consentis aux pompiers et à leur directeur soient augmentés de 3%, et ce, pour l'année 2001.

ADOPTÉE

01-01-015 **Règlement no 2001-21 – Abolissant le corps de police de Princeville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2001-21 abolissant le corps de police de Princeville.

ADOPTÉE

01-01-016 **Règlement no 2001-22 – Tarification pour incendie de véhicules**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2001-22 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie de véhicules.

ADOPTÉE

01-01-017 **Formation de huit pompiers – Module 6**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du service d'incendie et de premiers répondants à faire suivre à huit (8) pompiers la formation du module 6 à un coût de **753.38 \$** (incluant taxes) par inscription.

ADOPTÉE

01-01-018 **Avis de motion – Modification du règlement no 432-89 – zone M-56**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone M-56 les usages liés à l'industrie du carton et du pliage.

01-01-019

Premier projet – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 – zone M-56

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement no PRU1 – 101, tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'Ex-Ville de Princeville dans le but de permettre dans la zone M-56 les usages liés à l'industrie du carton et du pliage.

ADOPTÉE

01-01-020

Politique d'accès aux loisirs par les non-résidents

ATTENDU QUE les services de loisirs dispensés sont payés par les contribuables de la Ville de Princeville;

ATTENDU des non-résidents sont susceptibles de s'inscrire à des activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

- a) Qu'une somme additionnelle de **100 \$** soit exigée d'une personne visée en b) à une activité de loisirs dispensée par la Ville de Princeville ou d'un des organismes subventionnés par elle;
- b) Que cette somme soit exigée à une personne non-résidente de Princeville à l'exception de celle dont elle-même, son conjoint ou parent paie des taxes foncières supérieures à 500 \$ annuellement pour une propriété située dans les limites de Princeville, sur présentation de la preuve adéquate;
- c) Que cette somme soit remise par l'organisme à la Ville de Princeville;
- d) Que chacun des organismes subventionnés par la Ville soit avertie de la présente politique.

ADOPTÉE

01-01-021

Politique d'accès aux activités de loisirs offertes par la Ville de Victoriaville

ATTENDU l'entente intermunicipale avec la Ville de Victoriaville concernant les activités de loisirs;

ATTENDU QU'une somme de **158 \$** (avant taxes) est exigée pour chaque inscription d'une personne de Princeville à une activité de loisirs offertes par Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu :

QUE sur le paiement de la somme de **158 \$** (plus taxes) au service des loisirs, la personne résidente de la Ville de Princeville qui désire s'inscrire à une activité de loisir offerte par Victoriaville obtienne le formulaire d'accueil et d'attestation de provenance;

QU'un montant total de **100 \$** soit remboursé à la personne mentionnée précédemment si l'activité à laquelle elle s'est inscrite **n'est pas** dispensée par le service des loisirs de Princeville.

ADOPTÉE

01-01-022

Scouts de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 500 \$ à l'organisme Scouts de Princeville pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉE

01-01-023

Commission scolaire des Bois-Francs

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 100 \$ à la Commission scolaire des Bois-Francs pour la bourse du civisme remise à un élève qui s'est démarqué comme excellent « citoyen scolaire ».

ADOPTÉE

01-01-024

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 300 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

CEGEP de Drummondville

Informations sur la base de données et autres services de formation pour les premiers répondants. Questionnaire transmis au directeur du service d'incendie et de premiers répondants.

01-01-025

Statistique Canada

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville appuie le Recensement de 2001 et encourage tous les résidents à remplir le questionnaire de recensement au plus tard le mardi 15 mai 2001, de sorte que des données précises et complètes seront accessibles pour soutenir des programmes et des services sociaux qui profitent à tous.

ADOPTÉE

Voyage à St-M'Hervé

Monsieur le maire explique le projet d'échange et pacte d'amitié avec la communauté de St-M'Hervé en France pour le printemps prochain.

Démission d'un conseiller

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre de démission du conseiller Raymond St-Pierre qui invoque des raisons de santé nécessitant une longue convalescence et qui désire être remplacé le plus tôt possible dans l'intérêt de la Ville.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

01-01-026

Ajournement

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'ajourner la présente séance au 15 janvier 2001.

Mario Juairé, Greffier

Laurent Carignan, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Mario Juairé, greffier